



INFORMATION PRESSE

LA SOCIÉTÉ D'IMPORTATION E.LECLERC ET LA SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL SIGNENT UN ACCORD D'ACCEPTATION RÉCIPROQUE DE LEURS CARTES CARBURANT

2 mars 2017 – D'ici fin mars 2017, les cartes carburant professionnelles Shell et E.Leclerc seront chacune acceptées dans les deux réseaux de stations-service en France métropolitaine*.

Avec cet accord, E.Leclerc et Shell ouvrent à leurs clients professionnels un réseau élargi de stations-service, facilitent leur mobilité et renforcent la compétitivité de leurs cartes. L'enseigne E.Leclerc dispose en effet de 663** stations-service et l'enseigne Shell de 84**.

Ce partenariat fera l'objet d'une communication à l'occasion des Rencontres Flotauto qui se tiendront le 9 mars 2017 à Paris - La Villette.

*Hors Corse

**Chiffres indicatifs pouvant être modifiés suivant les évolutions des réseaux E.Leclerc et Shell.

A PROPOS DES STATIONS-SERVICE E.LECLERC

Depuis 35 ans, les stations-service E.Leclerc développent une offre de carburants au meilleur prix. Dans toute la France, plus de 660 stations accueillent 24h/24h les véhicules légers et les poids lourds.

La Carte carburant pro E.Leclerc a été lancée en 2008 et s'adresse à tout type d'entreprise quelle que soit sa taille : artisans, commerçants, TPE-PME, collectivités et grands comptes.

Infos : www.cartecarburant.leclerc

A PROPOS DU MOUVEMENT E.LECLERC :

Avec 662 magasins et 529 adhérents en France, E.Leclerc est leader de la distribution en France. L'enseigne a réalisé un chiffre d'affaires de 36,57 milliards d'euros (hors carburant) en 2016. Le leadership de l'enseigne est confirmé par une part de marché de 20,4 %. Ces performances résultent d'une politique menée depuis la création du Mouvement E.Leclerc en 1949 : son combat au quotidien pour des prix bas et un modèle économique unique, reposant sur une organisation décentralisée, coopérative et participative. Les adhérents du Mouvement E.Leclerc, entrepreneurs

indépendants, partagent une même mission : permettre à chacun de vivre mieux en dépensant moins, grâce à des initiatives innovantes et responsables, en pratiquant les prix les plus bas à qualité comparable. Acteurs de la vie locale, au plus près du terrain, ces adhérents investissent de façon durable afin de faire des centres E.Leclerc des lieux qui répondent aux besoins de leurs clients et défendent leur pouvoir d'achat au quotidien.

A PROPOS DE SHELL

Société des Pétroles Shell

La Société des Pétroles Shell (« Shell France »), filiale de Royal Dutch Shell créée en 1919 et actuellement sise à Colombes, commercialise des produits et services pétroliers : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants, bitumes, carte carburant. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express ainsi que d'une usine de lubrifiants à Nanterre. Elle détient également 50% du capital d'Infineum France, qui produit et distribue des additifs pour carburants et lubrifiants.

Royal Dutch Shell plc

Royal Dutch Shell plc est une société inscrite au registre du commerce de l'Angleterre & du Pays de Galles, a son siège à La Haye aux Pays-Bas et est cotée aux Bourses de Londres, d'Amsterdam, et de New York. Les sociétés Shell exercent leurs activités dans plus de 70 pays et territoires, dans des domaines qui couvrent l'exploration pétrolière et gazière, la production et la commercialisation du gaz naturel liquéfié et la liquéfaction du gaz, la fabrication, la commercialisation et l'acheminement de produits pétroliers et chimiques et les projets d'énergie renouvelable. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.shell.com.

Déclaration de limitation de responsabilité

Les sociétés dans lesquelles la Royal Dutch Shell plc détient des intérêts directs ou indirects sont autant d'entités séparées. Dans le présent communiqué, les expressions « Shell », « Groupe » et « Groupe Shell », ainsi que les références à Shell en tant que « société » ou « entreprise » sont parfois employées pour faciliter la lecture lorsqu'il est fait référence aux entreprises du Groupe dans leur ensemble. De la même manière, les termes « nous », « notre » ou « nos » sont parfois employés pour désigner les entreprises du Groupe en général ou les individus qui travaillent pour elles. Ces expressions sont également utilisées lorsqu'il n'est pas nécessaire d'identifier d'entreprises spécifiques. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué pour désigner les sociétés sur lesquelles Royal Dutch Shell exerce un contrôle direct ou indirect. Les sociétés sur lesquelles Shell exerce un contrôle conjoint sont généralement désignées par le terme « entités sous contrôle conjoint » et les sociétés sur lesquelles Shell a une influence significative mais aucun contrôle ou contrôle conjoint sont désignées par le terme « associés ». Dans ce communiqué, les entités sous contrôle conjoint et les associés sont également désignées par le terme « investissements mis en équivalence ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte (par exemple, par le biais de notre actionnariat de 23 % dans Woodside Petroleum Ltd.) de Shell dans une entreprise, un partenariat ou une société, après exclusion des intérêts de tiers. Le présent rapport renferme des énoncés prospectifs se référant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux activités de la Royal Dutch Shell. Toutes les déclarations autres que se référant à des faits avérés sont ou peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des déclarations représentant des hypothèses futures qui reposent sur les attentes actuelles et les prévisions de la direction et sous-entendent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes susceptibles d'entraîner des résultats, performances ou événements réels matériellement différents des suppositions implicites ou explicites contenues dans lesdits énoncés prospectifs. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction de RDS. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de termes ou d'expressions tels que « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « buts », « avoir l'intention de », « pourra », « objectifs », « perspectives », « prévoir », « probablement », « projeter », « risques », « programme », « chercher à », « devrait », « cible », « sera » et autres expressions et termes similaires. Il existe de nombreux facteurs susceptibles d'affecter les activités futures de la Royal Dutch Shell et qui pourraient entraîner des divergences matérielles substantielles des résultats par rapport aux hypothèses exprimées dans les énoncés prospectifs inclus au présent rapport, y compris (sans limitation) : (a) les fluctuations de prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) l'évolution de la demande pour les produits proposés par le Groupe ; (c) les fluctuations de devises ; (d) les résultats de forage et de production ; (e) les évaluations des réserves ; (f) les pertes de parts de marché et de position concurrentielle ; (g) les risques environnementaux et physiques ; (h) les risques associés à l'identification de propriétés et cibles d'acquisitions potentielles adéquates, et la réussite des négociations et de la conclusion des transactions en question ; (i) les risques associés aux activités dans les pays en développement et dans les pays soumis à des sanctions internationales (j) les développements législatifs, fiscaux et réglementaires, y compris la réglementation résultant du changement climatique ; (k) la situation économique et financière du marché dans les différents pays et régions ; (l) les risques politiques, notamment les risques politiques, notamment les risques d'expropriation et de renégociation des clauses de contrats avec des entités gouvernementales, le retard ou l'avancement dans l'approbation de projets et le retard dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) les changements dans les modalités commerciales. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont expressément présentés comme tels, dans leur intégralité, en vertu des avertissements contenus ou indiqués dans la présente section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. D'autres facteurs pouvant affecter les résultats futurs sont présentés dans le formulaire 20-F de la Royal Dutch Shell pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 (disponible aux adresses respectives www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les prévisions contenues dans le présent communiqué et doivent être pris en compte par le lecteur. En tout état

de cause, la validité de chaque énoncé prospectif devra s'entendre à la date du communiqué, à savoir le 2 mars 2017. La Royal Dutch Shell et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Compte tenu des risques précisés ci-dessus, les résultats pourront différer considérablement des hypothèses anticipées, ou suggérées de manière implicite par les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué. Il se peut que dans ce communiqué, Shell ait utilisé certains termes, comme le terme ressources, qu'il lui est strictement interdit d'inclure dans ses dossiers par la SEC. Les investisseurs aux États-Unis sont priés de tenir compte de la seule information contenue dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site Internet www.sec.gov. Vous pouvez également obtenir ledit formulaire auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330.

Société des Pétroles Shell, Les Portes de la Défense 307, rue d'Estienne d'Orves 92708 Colombes Cedex, Société par actions simplifiée au capital de 426 934 496 euros RCS Nanterre B 780 130 175